



LÉGENDE

- Limite municipale
 - Périmètre urbain
 - Limite de lot

 - Circuit 120 kV
 - Circuit 735 kV

 - Zone de contrainte de bruit routier
 - Secteur d'exception

 - Équipement de gestion des matières résiduelles
 - Équipement traitement des eaux usées
 - Postes de transport d'électricité
 - Entreprise et entrepôt à risque
 - Terrain potentiellement contaminé
 - Lieu d'élimination des neiges usées
 - Postes d'installation de prélèvement des eaux alimentant plus de 20 personnes
- Aire de protection immédiate : Rayon de 30 m
 - Aire de protection intermédiaire : Rayon déterminé par une étude virologique et bactériologique